

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 21 MARS 2023

N° 2023-106 AMÉNAGEMENT DU SENTIER D'AMANÉA – RÉPARATION D'UNE ÉTAPE

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Vu la délibération n° 138/10 du 1^{er} décembre 2010 décidant l'aménagement touristique des lacs,

La Communauté de Communes s'occupe de l'aménagement touristique et de la mise en place d'activités autour des 3 lacs du Pays de Chantonnay : les lacs de l'Angle Guignard à Chantonnay, de Rochereau à Sigournais et de la Vouraie à Bournezeau et Saint Hilaire le Vouhis.

La Communauté de Communes a aménagé en 2020 le Sentier d'Amanéa situé au lac de la Vouraie. L'étape du sentier « Plante des pieds » nécessite des réparations.

La Présidente accepte le devis de la SARL Stéphane Services pour un montant de 2 078,98 € HT.

À CHANTONNAY, le 21 mars 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 21/03/2023.